



Taille minimale de l'étiquette énergie en magasin

La législation exige que l'étiquette énergie soit visible et lisible pour les consommateurs dans les points de vente physiques. Ce guide récapitule la taille minimale autorisée de l'étiquette énergie pour chaque catégorie de produits.

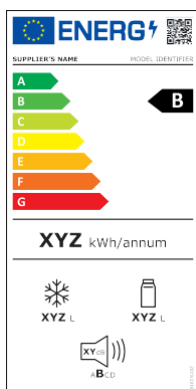
Nouvelle génération d'étiquettes énergie

Depuis plus de 20 ans, l'étiquette énergie accompagne les consommateurs dans leurs achats de produits plus économes en énergie. En 2019, l'UE a décidé de renforcer les exigences minimales et de remanier l'étiquette énergie, en introduisant une nouvelle échelle allant de A à G et un QR code. La nouvelle étiquette va être instaurée par étapes pour tous les groupes de produits. Par conséquent, les consommateurs trouveront les deux types d'étiquette en magasin pendant un certain temps.

Exigences d'étiquetage énergétique en magasin

En tant que distributeur, les obligations suivantes relèvent de votre responsabilité.

- ▶ Tous les produits concernés par des exigences d'étiquetage énergétique doivent porter une étiquette énergie visible à l'avant ou sur le dessus du produit. En fonction du produit, cet emplacement peut faire l'objet d'une instruction particulière dans le règlement applicable.
- ▶ Vous devez demander au fournisseur du produit toute étiquette énergie non fournie dans l'emballage du produit. Les nouvelles étiquettes énergie peuvent également être téléchargées sur EPREL.
- ▶ La référence du modèle indiquée sur l'étiquette énergie doit correspondre au produit concerné.
- ▶ La fiche d'information sur le produit doit être mise à la disposition des clients à leur demande.
- ▶ Les fournisseurs impriment également l'étiquette énergétique directement sur l'emballage des sources lumineuses et des dispositifs d'affichage électroniques (téléviseurs).
- ▶ Chaque produit doit comporter une étiquette énergétique, y compris les produits dans un emballage.



Taille des étiquettes

Les sources lumineuses ne sont pas incluses dans les tableaux ci-contre, car leur étiquette énergie doit apparaître directement sur l'emballage.

Contactez-nous



Site web

www.product-compliance-services.eu/fr



Service d'assistance

www.product-compliance-services.eu/fr/assistance-compliance-services



Profil LinkedIn

www.linkedin.com/company/product-compliance-services

Taille minimale pour les étiquettes énergie avec QR code

	Largeur	Hauteur
Écrans de moins de 50 pouces (127 cm)	57,6 mm	115,2 mm
Smartphones et tablettes	68 mm	136 mm
Appareils de réfrigération		
Lave-linge (ménagers)		
Appareils de stockage de vin		
Lave-linge séchants (ménagers)		
Téléviseurs et écrans	96 mm	192 mm
Sèche-linge (ménagers)		
Lave-vaisselle (ménagers)		
Appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe (par exemple, appareils de réfrigération de boissons, congélateurs pour crèmes glacées, etc.)		

Taille minimale pour les étiquettes énergie sans QR code

	Largeur	Hauteur
Hottes domestiques	60 mm	120 mm
Unités de ventilation résidentielles	75 mm	150 mm
Fours domestiques	85 mm	170 mm
Chauffe-eau		
Ballons d'eau chaude		
Dispositifs de chauffage des locaux (pompes à chaleur eau-eau et eau glycolée-eau)		
Pompes à chaleur air-eau		
Pompes à chaleur basse température et dispositifs de chauffage mixtes	96 mm	192 mm
Chaudières à combustible solide		
Dispositifs de chauffage des locaux, chaudières à gaz ou fioul		
Dispositifs de chauffage décentralisés		
Pompes à chaleur air-air : climatiseurs « froid seul » ou « chaud seul »		
Climatiseurs à double conduit	100 mm	200 mm
Climatiseurs mobiles : climatiseurs à simple conduit		
Armoires frigorifiques professionnelles	110 mm	220 mm
Pompes à chaleur air-air : climatiseurs réversibles	120 mm	210 mm
Produits combinés constitués d'un dispositif de chauffage (système de chaudière à gaz, fioul ou bois et pompe à chaleur) et d'un régulateur de température, et éventuellement d'un ballon, de dispositifs solaires et de systèmes complémentaires	210 mm	297 mm